

**DECLARATION MINISTERIELLE TRIPARTITE
SUR
L'INITIATIVE DE LA RESERVE DE BIOSPHERE TRANSFRONTIERE
DU RIFT ALBERTIN CENTRAL**

**III CONGRES MONDIAL DES RESERVES DE BIOSPHERE: LES FUTURS
DE LA BIOSPHERE, LES RESERVES DE BIOSPHERE DE L'UNESCO
POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

PREAMBULE

Le Ministre d'Etat pour l'Environnement de l'Ouganda, le Ministre d'Etat des territoires, de l'environnement, des forêts, de l'eau et des mines du Rwanda, et le Ministre de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme de la République démocratique du Congo, respectivement et conjointement appelés ci-après « les parties »,

PLEINEMENT CONSCIENTS du principe d'égalité souveraine et d'intégrité territoriale de leurs Etats ;

CONSCIENTS des bénéfices mutuels que leurs nations peuvent collectivement et individuellement tirer d'une coopération étroite pour le bien-être socioéconomique des communautés et la conservation de la biodiversité dans la région transfrontalière du Rift Albertin central ;

RECONNAISSANT la nécessité de préserver la biodiversité unique de la région transfrontalière du Rift Albertin central, y compris celle au sein des aires protégées telles que le Parc national et la Réserve de biosphère des Volcans, du Parc national des Gorilles de Mgahinga, du Parc national et site du Patrimoine mondial de la forêt impénétrable de Bwindi, le Parc national et Réserve de biosphère de la Reine Elizabeth, le Parc national de Semliki, le Parc national et site du Patrimoine mondial des Monts Ruwenzori, le Parc national de Kibale et le Parc national et site du Patrimoine mondial des Virunga.

RECONNAISSANT les bénéfices pour le développement durable de la Région transfrontalière du Rift Albertin central, en associant les efforts promus dans le cadre de l'inscription au Patrimoine mondial et de la désignation de Réserve de biosphère de l'UNESCO pour des zones choisies telles que mentionnées ci-avant dans la région, et les autres avantages potentiels que l'on peut tirer d'initiatives internationales communes telles que le Projet de survie des grands singes (GRASP) du PNUE/UNESCO et de l'engagement régional des trois pays dans le cadre du NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique) ;

CONSIDERANT que les parties :

- ont une longue expérience en ce qui concerne la coopération tripartite au sein de la Région transfrontalière du Rift Albertin central relative à la conservation de la biodiversité et au développement durable sous les auspices de partenariats tels que le Programme international sur la conservation des gorilles (PICG) ;
- ont signé la Déclaration de Kinshasa sur la conservation des grands singes et de leurs habitats, adoptée par la Première Réunion intergouvernementale sur le Projet de survie

des grands singes tenue à Kinshasa, RDC, en septembre 2005 pour mobiliser l'engagement international en faveur de la conservation des grands singes et de leurs habitats ;

- coopèrent déjà dans le cadre de la Déclaration tripartite sur la gestion des ressources naturelles transfrontalières du Réseau des aires protégées transfrontalières du Rift Albertin central, signée le 14 octobre 2005, et l'Accord de coopération trilatérale sur la conservation commune du Réseau des aires protégées transfrontalières du Rift Albertin central, signé le 9 janvier 2004, respectivement ;
- soutiennent fortement l'Accord de N'Gagi (Accord sur la conservation des gorilles et de leurs habitats) négocié par les représentants des gouvernements des pays qui se partagent l'aire de répartition des gorilles de montagne conformément à l'article 4 de la Convention sur la Conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) ;

SOULIGNANT LE FAIT que la Déclaration ministérielle tripartite sur l'initiative de la Réserve de biosphère transfrontière du Rift Albertin central ne doit en aucun cas être interprétée comme une dérogation à toute provision des lois nationales en vigueur dans les pays des parties ou à tout accord international, régional et sous-régional passé entre les parties ;

DECLARENT DESORMAIS EN CONSEQUENCE QUE :

1. En reconnaissance de l'initiative et du soutien du Ministère de l'Environnement de l'Espagne et de l'UNESCO pour leur aimable invitation à participer au 3^e Congrès mondial des réserves de biosphère (Madrid, Espagne, 4-9 février 2008) qui offrent une plateforme internationale pour discuter et approuver cette déclaration ministérielle tripartite sur l'initiative de la Réserve de biosphère transfrontière du Rift Albertin central ;
2. En reconnaissance de l'intérêt et du soutien du Ministère de l'environnement pour coopérer avec eux dans le lancement de cette initiative tripartite en vue d'optimiser les bénéfices tirés des efforts internationaux de l'UNESCO pour promouvoir des pistes de développement de bénéfice mutuel qui permettent d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (ODM), de réduire les taux de perte de biodiversité avant 2010 et de contribuer à l'apprentissage d'options de développement durable pour la région transfrontalière du Rift Albertin central ;
3. Dans l'intérêt de coopérer et de tirer les leçons des autres initiatives transfrontalières africaines basées sur la mise en œuvre de la Stratégie de Séville et du Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère adoptés par l'UNESCO, comme la Réserve de biosphère transfrontière du W, créée en 2002 entre le Burkina Faso, le Bénin et le Niger et de la Réserve de biosphère transfrontière du Delta du Fleuve Sénégal entre la Mauritanie et le Sénégal créée en 2005 ;
4. L'Initiative de la Réserve de biosphère transfrontière du Rift Albertin central est lancée afin de développer des pistes de développement durable pour la région transfrontalière, qui assurent la conservation de la biodiversité unique de la région tout en promouvant le bien-être socioéconomique et culturel des communautés humaines dans la région ;
5. S'engagent à collaborer avec le Gouvernement de l'Espagne et l'UNESCO pour établir un dialogue avec les parties intéressées y compris les Gouvernements des Etats

membres de l'UNESCO, des Organisations non gouvernementales nationales, régionales et internationales, d'autres initiatives des Nations Unies et d'institutions bilatérales ou multilatérales qui se consacrent au développement durable de la Région transfrontalière du Rift Albertin central et les initiatives du secteur privé destinées à promouvoir l'Initiative de la Réserve de biosphère transfrontière du Rift Albertin central en tant que laboratoire d'apprentissage pour le développement durable d'une région d'importance cruciale pour l'avenir des habitants, de la biodiversité et de l'écologie de l'Afrique.

EN TEMOIGNAGE DE CE QUI PRECEDE, les soussignés ont accepté cette Déclaration en version anglaise et française, l'une étant aussi authentique que l'autre.

Son Excellence Monsieur José ENDUNDU BONONGE

Ministre de l'environnement, de la conservation et du tourisme, République démocratique du Congo

.....

Son Excellence Monsieur Christophe BAZIVAMO

Ministre d'Etat pour l'environnement, des forêts, de l'eau et des minerais, République du Rwanda

.....

Son Excellence Madame Jessica ERIYO

Ministre d'Etat pour l'environnement, République d'Ouganda

.....